Maison des syndicats
Espace Jean Jaurès
48 000 Mende

Mende le 18 mars 2021

Déclaration préalable du SNUipp-FSU 48

CAPD du 18 mars 2021

Un peu d'histoire : En France les instances paritaires de concertation ont été mises en place dans la fonction publique en 1947. Elles constituaient la première reconnaissance du droit à l'expression et au contrôle par les personnels. Cette avancée importante pour le respect de la carrière et des droits des personnels était indispensable pour mettre fin à une gestion unilatérale par les supérieurs, le plus souvent les préfets, sans aucune transparence et avec de multiples exemples de décisions arbitraires.

Avec la nouvelle loi fonction publique, ce gouvernement a engagé d'une part la casse du service public en ne lui donnant pas les moyens de répondre à ses missions et d'autre part a détérioré les conditions de travail des fonctionnaires, rompant ainsi la confiance tant avec les usagers qu'avec les personnels.

Dans notre département, avec près de 70 % de votants, comme au niveau national, la participation aux dernières élections professionnelles est la preuve d'un attachement indéfectible des enseignants du premier degré à leur représentation paritaire dans les différentes instances. C'était et c'est toujours le gage d'une relation de confiance avec l'institution dans un système démocratique.

Dates moins connues de l'histoire : 1791 la déclaration des droits de la femme et de la citoyenne par Olympe de Gouges et 19 mars 1910, Clara Zetkin militante féministe propose une journée internationale de lutte pour les droits des femmes, en particulier le droit de vote.

Pour la FSU, cette journée internationale de lutte pour les droits des femmes le 8 mars partout dans le monde est l'occasion de rappeler l'urgence de faire de l'égalité femme homme une réalité. Pour autant, ce combat ne saurait se réduire à une journée par an.

En France les femmes représentent 52 % de la population, pourtant leurs métiers sont mal rémunérés et mal reconnus dans leur pénibilité, leur travail souvent partiel et précaire est moins bien payé que celui des hommes, les tâches domestiques qu'elles assument à 70 % sont invisibilisées et dévalorisées.

Elles assurent des missions essentielles auprès des personnes dépendantes, dans les hôpitaux, dans les établissements scolaires, dans les supermarchés et petits commerces, rarement dans des emplois de cadres mais ne reçoivent que mépris des gouvernements successifs.

La fonction publique est fortement féminisée avec plus de 62 % de femmes, les inégalités salariales y sont de 19 %, les femmes touchent aussi en moyenne 30 % de primes en moins. 82 % des temps partiels et 96% des congés parentaux concernent encore les femmes.
Les femmes y sont plus touchées par la précarité de l'emploi, les emplois d'AESH dans l'Education Nationale en sont la preuve criante.
67 % des contractuels sont des femmes et 10 % des postes les moins rémunérés concernent 70 % de femmes.

Plafond de verre, par exemple en Lozère depuis 20 ans 1 seule femme a accédé aux fonctions de DASEN dans un métier plus que majoritairement féminin, stéréotypes sexistes, violence et harcèlement sexuel au travail pèsent également sur la carrière des femmes. Ces injustices et ces écarts sont encore plus creusés au moment de la retraite.

Les Congés de Formation Professionnelle qui sont à l'ordre du jour de cette instance représentent souvent la seule solution pour prendre de la distance et prendre le temps d'une formation adaptée à la situation et au projet des personnels. Gros bémol quand même, en Lozère comme partout en France le quota d'heures attribué par le ministère ne permet pas de répondre à toutes les demandes, comme en témoignent le renouvellement de 3 des 4 candidatures de cette année.

De plus, malgré la priorité affichée et médiatisée par le ministère pour la formation continue, celle-ci correspond plus à un formatage ministériel : les animations pédagogiques dites « obligatoires » sur les seuls « fondamentaux » maths et français comme les constellations à public ciblé sont loin d'avoir les fonctions émancipatrices que peuvent revêtir les projets personnels dans le cadre du Congé de Formation Professionnelle et que devrait revêtir la formation en général.

Le SNUIPP-FSU 48 espère que suite à l'enquête effectuée en Lozère l'offre de formation continue départementale sera revue à la hausse, que des moyens seront donnés pour qu'elle ait lieu sur le temps de travail devant élèves et qu'elle correspondra aux besoins de la profession.

Les représentants.es des personnels élus.es en CAPD au titre du SNUipp- FSU très attachés.es au principe de parité continueront à s'investir pour la profession dans la défense des droits des personnels, de leurs conditions de travail et pour garantir une gestion équitable de leur carrière dans la plus grande transparence.